Image not found or type unknown

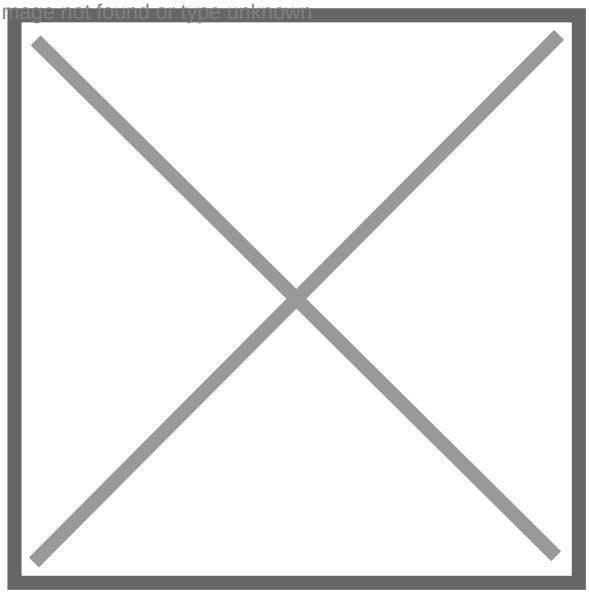

# Droits de visite et hebergement

Par **canelle33**, le **17/03/2008** à **18:36**

Bonjour,
Séparée avec un enfant de 9 ans car son pére nous a quitée je suis installer à180 km de son pere depuis notre séparation il à vue réguliérement son fils vacances etc fin de semaine je fais la moitié de la route nous allons faire la demarche divorce et là çà commence à chauffer car le papa à refais sa vie avec une femme avec un enfant et mon fils se sen exclu du petit clan...alors il veux toujours aller chez papa avec des durées plus courte en plus il fais du sport le samedi le pere veux oubliger l'enfant à arreter le sport pour pouvoir aller du vendredi au dimanche chez lui l'enfant se bloque....dans la procedure puis je demander au juge des visites et hebergements libres et non imposées ce qui permettrai a l'enfant d'aller chez son pere aprés son foot le samedi de 14H au dimanche 20H se faire un planing vacances etc un peu plus cool quoi car mon fils souffre de cette situation bien sur il veut passer du temps avec son pere et je l'encourage depuis 18 mois çà c'est bien passée mais là rien ne va plus pas de dialogue possible le papa impose alors l'enfant commence à grincer des dents et moi je suis au milieu....pere un peut trop autoritaire (je suis gentille) que faire que demander au juge ...procedure non commence car nous demarrons la négotiation pour un divorce cool ...MAIS.....

Par **Visiteur**, le **20/03/2008** à **00:15**

Bonsoir,
Plus tôt vous passerez chez le juge mieux ce sera, vous exposerez chacun votre version et rendra une décision que chacun devra respecter.
Jusque là, les deux doivent faire l'effort de chercher le consensus, il en va de la qualité de vie de cet enfant.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés